

MAIRIE DU POUJOL-SUR-ORB
Place de l'Imbaisse - 34600 LE POUJOL-SUR-ORB

Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 13 juin 2016

L'an deux mille seize, le treize juin à dix-huit heures trente,
le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, salle du conseil, sous la présidence d'Yves ROBIN, Maire.

Date de la convocation : le 08 juin 2016.

Présents : Yves ROBIN, Marie-France MAUREL, Jean-Luc CARMINATI, Bernadette GUIRAUD, Christine FERRET, Fabien SCHURRER, Lucienne ANDRIEU, Marc BRICARD, Patricia ARNOLD, Malvine MORERA et Bertrand CLÉMENT (à partir du point 7).

Absents : Liz THOUREZ, Bernard ROQUE, Frédéric COSTE, Marc MAILARD.

Pouvoirs : Bernard ROQUE à J. Luc CARMINATI, Bertrand CLÉMENT à Marie-France MAUREL, Liz THOUREZ à Fabien SCHURRER, Frédéric COSTE à Yves ROBIN.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 18 h 40.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Malvine MORERA pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande au conseil municipal s'il accepte le rajout d'une délibération. A l'unanimité, les élus répondent favorablement à cette requête.

ORDRE DU JOUR

- 1°) Approbation du PV du conseil municipal du 12 avril 2016
- 2°) Adhésion au groupement de commandes téléphonie Grand Orb
- 3°) Convention avec la Fondation du Patrimoine pour travaux à l'église
- 4°) Subvention aux associations locales
- 5°) Plan Local d'Urbanisme - Choix du bureau d'études
- 6°) Motion de soutien candidature de Paris aux JO de 2024
- 7°) Avenant au Marché de la station d'épuration pour travaux supplémentaires
- 8°) Délibération ajoutée : Consultation maîtres d'œuvre pour réhabilitation du bâtiment Les Cévennes

QUESTIONS DIVERSES

Point n°1 : Approbation du PV du conseil municipal du 12 avril 2016

Le procès verbal de la séance du 12 avril 2016 est approuvé à l'unanimité.

Point n°2 : Adhésion au groupement de commandes téléphonie Grand Orb

Afin d'obtenir un meilleur rapport qualité/prix dans le domaine de la téléphonie fixe, mobile et Internet, la commune a été sollicitée par l'intercommunalité pour une mutualisation des achats.

Le groupement doit être formalisé par une convention constitutive qui fixe les modalités de fonctionnement. Chaque membre signera son marché avec le candidat retenu en fonction de ses besoins.

Monsieur le Maire propose d'adhérer à ce groupement de commandes entre Grand Orb et les 14 communes favorables à cette démarche et de désigner la communauté en tant que coordinateur de l'opération.

A la majorité, les élus approuvent l'adhésion au groupement d'achats de téléphonie fixe, mobile et Internet et autorisent Monsieur le Maire à signer la convention constitutive.

Point n°3 : Convention avec la Fondation du Patrimoine - Travaux à l'église

Monsieur le Maire fait part des divers devis établis pour restaurer certains éléments détériorés au sein de l'église. Il rappelle que le principe de lancement d'une campagne de mécénat populaire a déjà été approuvé et qu'il s'agit, désormais, de signer la convention avec la Fondation du Patrimoine pour l'organisation de la souscription et la levée des fonds. L'adhésion devra être validée par le versement d'une cotisation de 100 €.

A l'unanimité le conseil municipal décide d'adhérer à la Fondation du Patrimoine en vue de la collecte de fonds pour réaliser les travaux nécessaires à l'église.

Point n°4 : Subvention aux associations

Comme chaque année, Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'approuver le montant de la subvention communale à allouer aux associations.

A l'unanimité les élus valident le tableau ci-dessous :

Les Théâtres Poujolaises	300 €	Association des Parents d'Élèves	300 €
Bibliothèque Marcel Guibbaud	1 100 €	Coopérative scolaire	1 500 €
Plus belle l'Imbaïsse	300 €	Amicale du 3 ^{ème} Âge	300 €

Point n°5 : Plan Local d'Urbanisme - Choix du bureau d'études

Monsieur le Maire explique que pour faire suite à la délibération du 23 juillet 2015 qui actait l'élaboration du PLU, après la rédaction du cahier des charges, l'appel d'offre lancé le 24 mars 2016 et l'examen méticuleux de chaque proposition, il convient de valider le choix de la commission dédiée qui s'est porté sur l'agence Terres neuves.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le choix de la CAO, pour une prestation dont le montant s'élève à 39 000 € H.T. et autorise Monsieur le Maire à signer le marché.

Point n°6 : Motion de soutien à la candidature de Paris pour les jeux olympiques et paralympiques d'été 2024.

A la demande de l'Association des Maires de France, la commune a été invitée à soutenir la candidature de la ville de Paris en vue de l'organisation des jeux olympiques et paralympiques d'été 2024. Le conseil municipal apporte son soutien à cette candidature avec 11 voix pour, 2 contre et 1 abstention.

Point n°7 : Avenant au marché de la station d'épuration pour travaux supplémentaires

Monsieur le Maire explique d'à ce stade de la construction de la station d'épuration, plusieurs travaux supplémentaires se révèlent nécessaires. Il détaille leur nature et précise leur coût estimé à 86 849, 80 € HT.

Il indique que l'engagement de ces travaux est assujéti à la signature d'un avenant au marché initial, validé le 8 juin 2016 par les membres de la commission d'appel d'offre.

Avec 13 voix favorables et 1 abstention, le conseil municipal entérine la signature de cet avenant.

Point n°8 : Consultation maître d'œuvre pour réhabilitation du bâtiment Les Cévennes

La commune a saisi l'opportunité d'acquérir le bâtiment Les Cévennes à des conditions financières très propices. Il s'agit désormais d'engager une réflexion sur sa réhabilitation.

Pour ce faire, Monsieur le Maire propose de s'attacher le concours d'un maître d'œuvre pour évaluer la faisabilité et le coût du projet. Il demande l'autorisation de lancer une consultation d'architectes pour une mission de base.

A l'unanimité le conseil municipal approuve cette consultation.

QUESTIONS DIVERSES

Station d'épuration et nouvelle subvention :

Monsieur le Maire fait part de l'avancement des travaux de la nouvelle station d'épuration et confirme l'achèvement du chantier pour le mois d'octobre.

Il annonce aussi que la commune vient d'obtenir une aide financière supplémentaire accordée par l'État au titre de la DETR. Cette subvention, dont le montant s'élève à 199 000 €, s'ajoute à celles déjà attribuées ce qui permet d'atteindre un financement de 80 % de l'opération.

Sirène :

Conformément aux exigences gouvernementales, la commune s'est dotée d'un système d'alerte et d'information de la population installé dans le clocher de l'église.

Des essais techniques seront réalisés le mardi 21 juin, à partir de 10 h 30.

La population sera informée par affiches, parution sur le journal local et distribution d'une note dans les boîtes à lettres.

A partir de ces essais et pour s'assurer du bon fonctionnement du matériel, la sirène retentira le premier mercredi de chaque mois, à midi. Pour le mois de juillet, cela se produira le mercredi 6.

En parallèle, dès l'automne, l'État proposera le téléchargement gratuit d'une application smartphone pour prévenir de tous les risques liés aux intempéries.

Dettes cantine :

Le fait de convoquer les parents a permis de récupérer 80% des impayés.

Très Haut Débit :

Monsieur le Maire rapporte les engagements du Département qui fixent à 2022 le raccordement au très haut débit de tous les foyers héraultais. Le démarrage des travaux au POUJOL est programmé pour 2017. 93 % des utilisateurs seront desservis par la fibre optique. Pour les 7 % restants des solutions alternatives seront mises en place.

Acquisition de véhicules électriques :

Dans le cadre du projet "Territoire à énergie positive pour la croissance verte", porté par le Pays Haut Languedoc et Vignobles, la commune s'est positionnée pour l'acquisition de deux véhicules électriques. L'aide financière pourrait atteindre 80 % du montant des investissements.

Monsieur le Maire rappelle que le piquetage préalable à l'implantation de la borne de rechargement des véhicules électriques sur le parking de l'Imbaïsse sera réalisé le 17 juin prochain.

Commission de sécurité :

Monsieur le Maire fait part de la réception de l'avis favorable de la commission de sécurité qui a effectué une visite technique de l'école le 9 juin dernier.

Traiteur :

La proposition, plutôt avantageuse, du traiteur "Les halles Solanid" n'a pas été retenue, pour la prochaine rentrée scolaire, à cause du manque de temps nécessaire à la réorganisation du service de la cantine.

La séance est levée à 20 heures 45.

Fait à LE POUJOL-SUR-ORB, le 15 juin 2016.

Le Maire, Yves ROBIN

